

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2008**

Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – Mme Stéphanie VON EUW – M. Pascal BOURDOU – Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT – Mme Christiane FRANCHETTE – M. Patrick MORCELLO – Mme Dominique TOURNAIRE – Mme Hélène BRUN – M. Emmanuel PEZET – Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – Mme Hélène TORTEL – M. Abbas BENDALI – Mme Céline KALNIN – M. Raoul NKAMWA NJINKE – M. Pierre DA SILVA - M. Luis PINTO – Mlle Souad FERRAH – Mme Virginie GRGURIC – M. Mehdi HADJAB – M. Patrick MADELIN – M. Didier PEYRAT – Mme Corinne BRAMI – M. Sylvain MULARD – Mme Séverine COLNARD WUJCZAK – M. Benoit DUMONTET.

M. Paul STEIN est arrivé à 20 h 50.

M. Emmanuel SIOU est arrivé à 21 h 10.

Mme Liliane COLOMBANI est arrivée à 21 h 10.

Mme Delphine LAGRENÉ est arrivée à 20 h 50.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Marc FARGE a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE.

Mme Monique LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.

Mme Hélène TORTEL a donné pouvoir à Mme Armelle LEGRAND-ROBERT, après son départ à 0 h 00.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Pas de secrétaire de séance de désigné.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'INSTALLATION DU 14 MARS 2008

Monsieur DUMONTET souhaite apporter les modifications suivantes :

Page n° 3 :

§ 4 ligne n° 3 : « (...) tels **un** plan de prévention **des violences** en milieu scolaire (...) »

§ 4 ligne n° 5 : « (...) dans les marchés de travaux publics des **clauses** de cohésion (...) »

§ 4 ligne 6 : « **Il invite à l'élaboration d'une politique culturelle pour tous. Il propose, par exemple, que le projet de cinéma en plein air ne soit pas cantonné à la place des moineaux et que les films soient également projetés sur les pelouses des quartiers de Marcouville, des Louvrais, des Cordeliers et des Larris.** »

Il espère que sera partagée la volonté d'une démocratie locale effective. A cette fin il propose que l'ordre du jour des conseils et leurs P.V., les budgets, l'avancée des travaux etc, soient diffusés sur le site internet de la ville et qu'il en soit de même pour les conseils et les décisions de la communauté d'agglomération. »

§ 7 lignes n° 1 et 2 : « il ajoute **que sa colistière Liliane COLOMBANI et lui-même seront des conseillers municipaux minoritaires de réflexion, de proposition, d'incitation, d'action et non pas d'opposition. Il précise qu'ils ont fait le choix de rester libres et fidèles à leurs valeurs et qu'ils demeureront donc vigilants en ayant pour seule ambition de servir Pontoise et les Pontoisiens.** »

Sous réserve de ces modifications,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'installation du 14 mars 2008.

Suspension de séance à 21 h 00.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL :

REJETTE l'amendement de l'article n° 1, à la majorité (26 pour ; 7 contre : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE ; 2 abstentions : Liliane COLOMBANI, Anne FROMENTEIL).

APPROUVE l'amendement de l'article n° 11, à la majorité (32 pour ; 3 abstentions : Séverine COLNARD WUJCZAK, Mehdi HADJAB, Luis PINTO).

APPROUVE l'amendement de l'article 18 à l'unanimité.

REJETTE l'amendement de l'article n° 26, à la majorité (28 pour ; 5 contre : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Sylvain MULARD, Liliane COLOMBANI ; 2 abstentions : Corinne BRAMI – Benoît DUMONTET)

Compte-tenu de ces modifications,

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Pontoise, à la majorité (30 pour ; 5 abstentions : Corinne BRAMI, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Sylvain MULARD, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- DECIDE de fixer à huit le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Pontoise.

2- PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers intervient dès leur élection.

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de huit représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Pontoise,

Répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

6 sièges pour la liste « Pontoise 2008, une volonté partagée »

1 siège pour la liste « Pontoise ensemble »

1 siège pour la liste « Pontoise 2008-2014, une identité, une ambition, une cohésion sociale »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 34

Quorum : 17

La liste 1, composée de Yannick BETHERMAT, Anne FROMENTEIL, Dominique TOURNAIRE, Hélène BRUN, Armelle LEGRAND-ROBERT, Hélène TORTEL, Gérard SEIMBILLE, Abbas BENDALI, a obtenu 27 voix,

La liste 2, composée de Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Patrick MADELIN, Didier PEYRAT et Séverine COLNARD, a obtenu 5 voix,

La liste 3, composée de Madame COLOMBANI et Monsieur DUMONTET a obtenu 2 voix,

Sont élus représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Yannick BETHERMAT,
- Anne FROMENTEIL,
- Dominique TOURNAIRE,
- Hélène BRUN,
- Armelle LEGRAND-ROBERT,
- Hélène TORTEL,
- Corinne BRAMI,
- Liliane COLOMBANI.

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la création des commissions municipales suivantes, à l'unanimité :

Première commission : aménagement – cadre de vie – environnement – travaux – urbanisme - habitat

Deuxième commission : culture – événementiel – valorisation du patrimoine

Troisième commission : développement social – seniors – politique de la ville et vie associative

Quatrième commission : vie éducative – sport – jeunesse - enfance

Cinquième commission : finances – affaires générales – développement économique

PROCEDE à l'élection des membres de ces commissions :

1) Première commission :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 34

Quorum : 17

La liste suivante : Christiane FRANCHETTE, Paul STEIN, Marc FARGE, Emmanuel PEZET, Abbas BENDALI, Virginie GRGURIC, Didier PEYRAT, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE ayant obtenu 34 voix,

Sont désignés membres de la commission aménagement – cadre de vie – environnement – travaux – urbanisme – habitat :

**Christiane FRANCHETTE
Paul STEIN
Marc FARGE
Emmanuel PEZET
Abbas BENDALI
Virginie GRGURIC
Didier PEYRAT
Benoît DUMONTET
Delphine LAGRENE**

Les membres du conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de voter à main levée, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales dans son article L 2121-21 alinéa 3, il est procédé aux votes suivants :

2) Deuxième commission :

**Sont désignés membres de la commission culture – événementiel
valorisation du patrimoine, à l'unanimité :**

**Patrick MORCELLO
Stéphanie VON EUW
Anne FROMENTEIL
Monique LEFEBVRE
Luis PINTO
Virginie GRGURIC
Patrick MADELIN
Corinne BRAMI
Liliane COLOMBANI**

3) Troisième commission :

Sont désignés membres de la commission développement social seniors – politique de la ville et vie associative, à l'unanimité :

**Yannick BETHERMAT
Annick DUPAQUIER
Dominique TOURNAIRE
Abbas BENDALI
Raoul NKAMWA
Pierre DA SILVA
Corinne BRAMI
Sylvain MULARD
Benoît DUMONTET**

4) Quatrième commission :

Sont désignés membres de la commission vie éducative sport – jeunesse – enfance, à l'unanimité :

**Pascal BOURDOU
Anne FROMENTEIL
Hélène BRUN
Céline KALNIN
Souad FERRAH
Mehdi HADJAB
Sylvain MULARD
Séverine COLNARD-WUJCZAK
Benoît DUMONTET**

5) Cinquième commission :

Sont désignés membres de la commission finances affaires générales – développement économique, à l'unanimité :

**Gérard SEIMBILLE
Annick DUPAQUIER
Emmanuel SIOU
Hélène TORTEL
Abbas BENDALI
Souad FERRAH
Patrick MADELIN
Didier PEYRAT
Liliane COLOMBANI**

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

4 sièges pour la liste « Pontoise 2008, une volonté partagée »
1 siège pour la liste « Pontoise ensemble »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 32
Quorum : 16

a) Titulaires :

Liste 1 composée de Gérard SEIMBILLE, Annick DUPAQUIER, Christiane FRANCHETTE, Paul STEIN, Hélène BRUN :

Nombre de voix obtenues : 27

Liste 2 composée de Corinne BRAMI, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN :

Nombre de voix obtenues : 5

b) Suppléants :

Liste 1 composée de Pascal BOURDOU, Virginie GRGURIC, Marc FARGE, Emmanuel SIOU, Luis PINTO:

Nombre de voix obtenues : 27

Liste 2 composée de Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MULARD :

Nombre de voix obtenues : 5

Sont élus représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

**Gérard SEIMBILLE
Annick DUPAQUIER
Christiane FRANCHETTE
Paul STEIN
Corinne BRAMI**

Suppléants :

**Pascal BOURDOU
Virginie GRGURIC
Marc FARGE
Emmanuel SIOU
Séverine COLNARD-WUJCZAK**

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- PROCEDE à la désignation par vote à bulletins secrets de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public.

Répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

4 sièges pour la liste « Pontoise 2008, une volonté partagée »
1 siège pour la liste « Pontoise ensemble »

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 33
Quorum : 17

a) Titulaires :

Liste 1 composée de Gérard SEIMBILLE, Annick DUPAQUIER, Christiane FRANCHETTE, Paul STEIN, Hélène BRUN :

Nombre de voix obtenues :28

Liste 2 composée de Patrick MADELIN, Séverine COLNARD, Sylvain MULARD :

Nombre de voix obtenues : 5

b) Suppléants :

Liste 1 composée de Pascal BOURDOU, Virginie GRGURIC, Marc FARGE, Emmanuel SIOU, Luis PINTO :

Nombre de voix obtenues : 28

Liste 2 composée de Didier PEYRAT, Corinne BRAMI :

Nombre de voix obtenues : 5

Sont désignés représentants du conseil municipal au sein de la commission de délégation de service public :

Titulaires :

**Gérard SEIMBILLE
Annick DUPAQUIER
Christiane FRANCHETTE
Paul STEIN
Patrick MADELIN**

Suppléants :

**Pascal BOURDOU
Virginie GRGURIC
Marc FARGE
Emmanuel SIOU
Didier PEYRAT**

2- DECIDE que la commission de délégation de service public est constituée à titre permanent pour la totalité des procédures de délégation de service public.

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DES DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS ET ASSOCIATIONS

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'AFIFA

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de deux délégués pour le représenter au sein de l'association Français – immigrés pour la formation et l'animation (AFIFA).

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages des suffrages exprimés,

Sont proclamés délégués :

- Abbas BENDALI
- Corinne BRAMI

après du conseil d'administration de l'association Français – immigrés pour la formation et l'animation (AFIFA).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de la SEM du château d'Auvers

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un membre le représentant au sein de l'assemblée générale de la SEM du château d'Auvers.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamé délégué :
- Gérard SEIMBILLE

auprès de l'assemblée générale de la SEM du château d'Auvers.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le représenter au sein de l'amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise :

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés :

Délégué titulaire : Mme Marie Christine MOIRET-VAUDON
Délégué suppléant : Mme Annick DUPAQUIER

auprès de l'amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SAEML Cergy-Pontoise aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de deux membres le représentant au sein du conseil d'administration de la SAEML Cergy-Pontoise aménagement.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :
- Gérard SEIMBILLE
- Emmanuel SIOU

auprès du conseil d'administration de la SAEML Cergy-Pontoise aménagement.

AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du conseil d'administration, émettre tout avis et prendre part à tout vote.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité d'animation et de jumelage de l'agglomération de Cergy-Pontoise (CAJA)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant le conseil municipal au sein du comité d'animation et de jumelage de l'agglomération de Cergy-Pontoise (CAJA).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamée déléguée titulaire :

- Monique LEFEBVRE

Est proclamée déléguée suppléante :

- Stephanie VON EUW

auprès du comité d'animation et de jumelage de l'agglomération de Cergy-Pontoise (CAJA).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEM du château d'Auvers

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection d'un membre le représentant au sein du conseil d'administration de la SEM du château d'Auvers.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamé délégué :

- Gérard SEIMBILLE

auprès du conseil d'administration de la SEM du château d'Auvers.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre médico-psycho-pédagogique de Pontoise – Saint-Ouen l'Aumône

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de quatre membres pour le représenter au sein du conseil d'administration du centre médico-psycho-pédagogique de Pontoise – Saint-Ouen-l'Aumône.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENE),

sont proclamés délégués :

- **Annick DUPAQUIER**
- **Emmanuel SIOU**
- **Luis PINTO**
- **Séverine COLNARD-WUJCZAK**

après du conseil d'administration du centre médico-psycho-pédagogique de Pontoise – Saint-Ouen-l'Aumône.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre hospitalier de Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de trois membres pour le représenter au sein du conseil d'administration du centre hospitalier de Pontoise, Monsieur le Maire étant président de droit.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :

- **Emmanuel SIOU**
- **Armelle LEGRAND-ROBERT**
- **Gérard SEIMBILLE**

après du conseil d'administration du centre hospitalier de Pontoise.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Cergy-Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant le conseil municipal au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Cergy-Pontoise.

Est proclamé délégué titulaire :

- **Philippe HOUILLON**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 28 voix pour ; 7 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE – Liliane COLOMBANI).

Est proclamée déléguée suppléante :

- **Hélène TORTEL** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (33 voix pour ; 2 abstentions : Corinne BRAMI – Delphine LAGRENE).

après du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Cergy-Pontoise.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection des délégués dont les noms suivent pour le représenter au sein des conseils d'administration des collèges et lycées :

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE), sont désignés délégués au sein des collèges et lycées suivants:

a) collèges :

Chabanne : Hélène BRUN – Anne FROMENTEIL

Les Louvrais : Pascal BOURDOU – Patrick MORCELLO – Abbas BENDALI

Parc aux charettes : Raoul NKAMWA NJINKE – Dominique TOURNAIRE

b) lycées :

Pissaro : Monique LEFEBVRE – Abbas BENDALI – Luis PINTO

Kastler : Mehdi HADJAB

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission communale de sécurité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de six membres pour le représenter et d'un membre choisi parmi le personnel de la ville à titre consultatif au sein de la commission communale de sécurité.

Sont candidats :

Annick DUPAQUIER

Marc FARGE

Emmanuel SIOU

Armelle LEGRAND-ROBERT

Raoul NKAMWA NJINKE

Pierre DA SILVA

Sylvain MULARD

Résultat des votes :

Annick DUPAQUIER, Marc FARGE, Emmanuel SIOU, Armelle LEGRAND-ROBERT, Raoul NKAMWA et Pierre DA SILVA ont obtenu 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Sylvain MULARD a obtenu 7 voix pour ; 23 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Raoul NKAMWA NJINKE – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU - Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 5 abstentions : Luis PINTO, Hélène TORTEL, Céline KALNIN, Pierre DA SILVA, Delphine LAGRENE.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués au sein de la commission communale de sécurité :

Sont proclamés délégués du conseil municipal :

- **Annick DUPAQUIER**

- **Marc FARGE**

- **Emmanuel SIOU**

- **Armelle LEGRAND-ROBERT**

- **Raoul NKAMWA NJINKE**

- Pierre DA SILVA

Est nommé membre à titre consultatif :

– Jean-Paul CHAMPION

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection de huit délégués pour le représenter au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Sont candidats :

Philippe HOUILLON - Christiane FRANCHETTE – Marc FARGE – Emmanuel PEZET – Mehdi HADJAB
Armelle LEGRAND-ROBERT – Emmanuel SIOU – Monique LEFEBVRE – Didier PEYRAT – Séverine COLNARD-WUJCZAK – Patrick MADELIN – Corinne BRAMI – Sylvain MULARD – Benoît DUMONTET.

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 34
Quorum : 17

Armelle LEGRAND-ROBERT a obtenu 28 voix
Philippe HOUILLON a obtenu 27 voix
Marc FARGE a obtenu 27 voix
Christiane FRANCHETTE a obtenu 27 voix
Emmanuel PEZET a obtenu 27 voix
Mehdi HADJAB a obtenu 27 voix
Emmanuel SIOU a obtenu 27 voix
Monique LEFEBVRE a obtenu 27 voix
Séverine COLNARD-WUJCZAK a obtenu 6 voix
Patrick MADELIN a obtenu 6 voix
Corinne BRAMI a obtenu 6 voix
Didier PEYRAT a obtenu 5 voix
Sylvain MULARD a obtenu 5 voix
Benoît DUMONTET a obtenu 3 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

Sont proclamés délégués au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :

**Armelle LEGRAND-ROBERT
Philippe HOUILLON
Marc FARGE
Christiane FRANCHETTE**

**Emmanuel PEZET
Mehdi HADJAB
Emmanuel SIOU
Monique LEFEBVRE**

Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection des délégués dont les noms suivent pour le représenter au sein des conseils d'écoles des établissements suivants :

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE), sont désignés délégués au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

a) écoles maternelles

Ecole maternelle des Cordeliers : Pascal BOURDOU
Ecole maternelle Ducher : Hélène BRUN
Ecole maternelle de l'Hermitage : Gérard SEIMBILLE
Ecole maternelle Ludovic Piette : Raoul NKAMWA NJINKE
Ecole maternelle Jean Moulin: Céline KALNIN
Ecole maternelle parc aux charrettes : Dominique TOURNAIRE
Ecole maternelle Jules Verne : Marie-Christine MOIRET-VAUDON
Ecole maternelle des Larris : Céline KALNIN
Ecole maternelle des maradas : Yannick BETHERMAT

b) écoles élémentaires :

Ecole élémentaire Cézanne : Pascal BOURDOU
Ecole élémentaire Ducher : Hélène BRUN
Ecole élémentaire de l'Hermitage: Paul STEIN
Ecole élémentaire Ludovic Piette : Raoul NKAMWA NJINKE
Ecole élémentaire Jean Moulin: Céline KALNIN
Ecole élémentaire du parc aux charrettes: Dominique TOURNAIRE
Ecole élémentaire Jules Verne: Marie-Christine MOIRET-VAUDON
Ecole élémentaire des Larris: Céline KALNIN
Ecole primaire des Maradas: Yannick BETHERMAT

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val-d'Oise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour le représenter au sein du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val-d'Oise.

Sont candidats :

Titulaire :

Céline KALNIN

Suppléant :

– Gérard SEIMBILLE

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls :8
Nombre de suffrages exprimés : 27
Quorum : 14

Céline KALNIN a obtenu 27 voix
Gérard SEIMBILLE a obtenu 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués auprès du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val-d'Oise :

Déléguée titulaire :

- Céline KALNIN

Délégué suppléant :

- Gérard SEIMBILLE

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association MADOPA

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de deux délégués pour le représenter au sein de l'association MADOPA (maintien à domicile des personnes âgées).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :

- Yannick BETHERMAT
- Emmanuel SIOU

auprès du conseil d'administration de l'association MADOPA (maintien à domicile des personnes âgées).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme de Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de trois délégués pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme de Pontoise.

Sont candidats :

Monique LEFEBVRE
Patrick MORCELLO
Stéphanie VON EUW
Benoît DUMONTET

Monique LEFEBVRE a obtenu 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Patrick MORCELLO a obtenu 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Stéphanie VON EUW a obtenu 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Benoît DUMONTET a obtenu 2 voix pour ; 27 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Armelle LEGRAND-ROBERT – Hélène TORTEL – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Pierre DA SILVA - Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN Emmanuel SIOU – Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

sont proclamés délégués auprès du conseil d'administration de l'office de tourisme de Pontoise :

- **Monique LEFEBVRE**
- **Patrick MORCELLO**
- **Stéphanie VON EUW**

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Présence 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'association Présence 2000.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamé délégué : **Yannick BETHERMAT**

auprès du conseil d'administration de l'association Présence 2000.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEM pour l'exploitation du hall polyvalent du plateau Saint-Martin

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de trois membres le représentant au sein du conseil d'administration de la SEM pour l'exploitation du hall polyvalent du plateau Saint-Martin.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :

- **Gérard SEIMBILLE**
- **Stéphanie VON EUW**
- **Emmanuel SIOU**

auprès du conseil d'administration de la SEM pour l'exploitation du hall polyvalent du plateau Saint-Martin.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection de trois membres titulaires pour le représenter au sein du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise.

Sont candidats :

Emmanuel PEZET

Paul STEIN

Véronique LAVERT

Résultats des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 28

Quorum : 14

- Emmanuel PEZET a obtenu 28 voix
- Paul STEIN a obtenu 28 voix
- Véronique LAVERT a obtenu 27 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués auprès du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise.

- **Emmanuel PEZET**
- **Paul STEIN**

- **Véronique LAVERT**

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection de deux membres titulaires et un membre suppléant pour le représenter au sein du syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise.

Sont candidats :

Délégué titulaire :

Emmanuel PEZET

Déléguée suppléante :

Christiane FRANCHETTE

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum : 14

Emmanuel PEZET a obtenu 26 voix
Christiane FRANCHETTE a obtenu 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués au sein du syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise :

Délégué titulaire :
- Emmanuel PEZET

Déléguée suppléante :
- Christiane FRANCHETTE

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat de la rivière de la Viosne

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCÉDE, au scrutin secret, à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour le représenter au sein du syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat de la rivière de la Viosne.

Sont candidats :

Titulaires :
Emmanuel PEZET
Paul STEIN

Suppléant :
Gérard SEIMBILLE

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quorum : 14

Titulaires :
– Emmanuel PEZET a obtenu 26 voix
– Paul STEIN a obtenu 27 voix

Suppléant :
- Gérard SEIMBILLE a obtenu 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués au sein du syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat de la rivière de la Viosne :

Délégués titulaires :
- Emmanuel PEZET
- Paul STEIN

Délégué suppléant :
– Gérard SEIMBILLE

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la société d'économie mixte Cergy-Pontoise aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de deux membres le représentant au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la société d'économie mixte Cergy-Pontoise aménagement.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :

- Gérard SEIMBILLE
- Emmanuel SIOU

auprès de l'assemblée générale des actionnaires de la société d'économie mixte Cergy-Pontoise aménagement.

AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du conseil d'administration, émettre tout avis et prendre part à tout vote.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'agence de développement économique

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'agence de développement économique :

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamé délégué : Emmanuel SIOU

auprès du conseil d'administration de l'agence de développement économique.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association AQUAREL

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'association AQUAREL.

Titulaires :

Sont candidats : Dominique TOURNAIRE - Gérard SEIMBILLE - Patrick MADELIN - Didier PEYRAT

Dominique TOURNAIRE a obtenu 27 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Gérard SEIMBILLE a obtenu 27 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Patrick MADELIN a obtenu 8 voix pour ; 27 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE
Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Armelle LEGRAND-ROBERT – Hélène TORTEL – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Pierre DA SILVA - Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU – Marc FARGE – Monique LEFEBVRE.

Didier PEYRAT a obtenu 8 voix pour ; 26 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Hélène TORTEL – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Pierre DA SILVA - Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU – Marc FARGE – Monique LEFEBVRE; 1 abstention : Armelle LEGRAND-ROBERT.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont désignés délégués titulaires au sein du conseil d'administration de l'association AQUAREL :

Dominique TOURNAIRE
Gérard SEIMBILLE

Suppléants :

Sont candidats : Mehdi HADJAB – Pascal BOURDOU – Sylvain MULARD – Corinne BRAMI

Mehdi HADJAB a obtenu 27 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Pascal BOURDOU a obtenu 27 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE,

Sylvain MULARD a obtenu 8 voix pour ; 25 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Armelle LEGRAND-ROBERT – Hélène TORTEL – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Pierre DA SILVA - Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU – Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 2 abstentions : Luis PINTO, Souad FERRAH.

Corinne BRAMI a obtenu 8 voix pour ; 24 contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Pierre DA SILVA - Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB

Paul STEIN - Emmanuel SIOU – Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 3 abstentions : Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Hélène TORTEL - Patrick MORCELLO.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués suppléants au sein du conseil d'administration de l'association AQUAREL :

Mehdi HADJAB
Pascal BOURDOU

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de la caisse des écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de 5 membres pour le représenter au sein du comité de la caisse des écoles, le maire étant président de droit.

Sont candidats :

Anne FROMENTEIL
Annick DUPAQUIER
Stéphanie VON EUW
Gérard SEIMBILLE
Céline KALNIN
Didier PEYRAT
Séverine COLNARD-WUJCZAK
Corinne BRAMI
Patrick MADELIN
Benoît DUMONTET

Les candidats ont obtenu les résultats suivants :

- **Anne FROMENTEIL** a obtenu 27 voix pour ; 8 abstentions : Didier PEYRAT, Corinne BRAMI, Patrick MADELIN, Sylvain MULARD, Séverine COLNARD-WUJCZAK- Liliane COLOMBANI, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE,

- **Annick DUPAQUIER** a obtenu 27 voix pour ; 8 abstentions : Didier PEYRAT, Corinne BRAMI, Patrick MADELIN, Sylvain MULARD, Séverine COLNARD-WUJCZAK- Liliane COLOMBANI, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE,

- **Stéphanie VON EUW** a obtenu 28 voix pour ; 7 abstentions : Didier PEYRAT, Corinne BRAMI, Patrick MADELIN, Sylvain MULARD, Séverine COLNARD-WUJCZAK- Liliane COLOMBANI, Delphine LAGRENE,

- **Gérard SEIMBILLE** a obtenu avec 27 voix pour ; 8 abstentions : Didier PEYRAT, Corinne BRAMI, Patrick MADELIN, Sylvain MULARD, Séverine COLNARD-WUJCZAK- Liliane COLOMBANI, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE,

- **Céline KALNIN** a obtenu avec 27 voix pour ; 8 abstentions : Didier PEYRAT, Corinne BRAMI, Patrick MADELIN, Sylvain MULARD, Séverine COLNARD-WUJCZAK- Liliane COLOMBANI, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE,

- **Didier PEYRAT** a obtenu 8 voix pour ; 25 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU – Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 2 abstentions : Hélène TORTEL - Pierre DA SILVA.

- **Séverine COLNARD-WUJCZAK** a obtenu 8 voix pour ; 25 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne

FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU - Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 2 abstentions : Hélène TORTEL - Pierre DA SILVA.

- **Corinne BRAMI** a obtenu 8 voix pour ; 25 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON – Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU - Marc FARGE – Monique LEFEBVRE; 2 abstentions : Hélène TORTEL - Pierre DA SILVA.
- **Patrick MADELIN** a obtenu 8 voix pour ; 25 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU - Marc FARGE – Monique LEFEBVRE; 2 abstentions : Hélène TORTEL - Pierre DA SILVA.
- **Benoît DUMONTET** a obtenu 7 voix pour ; 26 voix contre : Philippe HOUILLON – Gérard SEIMBILLE – Annick DUPAQUIER – Stéphanie VON EUW – Pascal BOURDOU – Anne FROMENTEIL – Yannick BETHERMAT – Christiane FRANCHETTE – Patrick MORCELLO – Dominique TOURNAIRE – Hélène BRUN – Emmanuel PEZET – Marie-Christine MOIRET-VAUDON Armelle LEGRAND-ROBERT – Abbas BENDALI – Céline KALNIN – Raoul NKAMWA NJINKE – Luis PINTO – Souad FERRAH – Virginie GRGURIC – Mehdi HADJAB – Paul STEIN - Emmanuel SIOU – Pierre DA SILVA - Marc FARGE – Monique LEFEBVRE ; 2 abstentions : Delphine LAGRENE - Hélène TORTEL.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont proclamés délégués auprès du comité de la caisse des écoles :

- **Anne FROMENTEIL**
- **Annick DUPAQUIER**
- **Stéphanie VON EUW**
- **Gérard SEIMBILLE**
- **Céline KALNIN**

Désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions administratives paritaires de catégories A, B et C

LE CONSEIL MUNICIPAL :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

1 – DÉSIGNE les représentants **titulaires** suivants pour représenter la collectivité aux Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C :

Sont proclamés délégués titulaires :

catégorie A : Philippe HOUILLON – Annick DUPAQUIER

catégorie B : Philippe HOUILLON – Annick DUPAQUIER- Marie-Christine MOIRET-VAUDON

catégorie C : Philippe HOUILLON – Annick DUPAQUIER – Virginie GRGURIC – Céline KALNIN – Marie-Christine MOIRET-VAUDON.

2 - DÉSIGNE les représentants **suppléants** suivants pour représenter la collectivité aux Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C :

Sont proclamés suppléants :

- catégorie A : Virginie GRGURIC – Marie-Christine MOIRET-VAUDON
- catégorie B : Virginie GRGURIC – Hélène BRUN – Céline KALNIN
- catégorie C : Yannick BETHERMAT – Pierre DA SILVA - Anne FROMENTEIL – Hélène BRUN – Monique LEFEBVRE.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de 4 membres représentant le conseil municipal et 4 membres représentant les associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés,

sont proclamés délégués du conseil municipal :

- **Gérard SEIMBILLE**
- **Annick DUPAQUIER**
- **Pascal BOURDOU**
- **Didier PEYRAT**

Sont nommés membres représentants d'associations :

- Associations sportives : Monsieur DEFRANCE, capitaine de la Compagnie des Archers de Pontoise
- Associations de quartier : Monsieur MORANI,
- Associations de commerçants : Monsieur MAITRE, président de l'association des marchés non sédentaires
- Associations de personnes âgées : Monsieur PICARD, association « l'âge d'or ».

auprès de la commission consultative des services publics locaux.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'hôpital local de Marines

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE).

PROCEDE, à l'élection d'un membres pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'hôpital local de Marines.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin :

Est proclamé délégué :

Monsieur SIOU

auprès du conseil d'administration de l'hôpital local de Marines.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'information et de surveillance, compagnie générale de Cergy-Pontoise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le représenter auprès de la commission locale d'information et de surveillance, compagnie générale de Cergy-Pontoise,

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamée déléguée titulaire :

- Armelle LEGRAND-ROBERT

Est proclamé délégué suppléant :

- Paul STEIN

au sein de la commission locale d'information et de surveillance, compagnie générale de Cergy-Pontoise.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du collège des élus du conseil d'administration du CNAS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué pour le représenter au sein du collège des élus du conseil d'administration du CNAS (comité national d'action sociale)

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE)

Est proclamée déléguée : Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON

auprès du collège des élus du conseil d'administration du CNAS (comité national d'action sociale).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission mixte des marchés forains

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection de cinq membres titulaires pour le représenter au sein de la commission mixte des marchés forains.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :

- Philippe HOUILLON
- Gérard SEIMBILLE
- Stéphanie VON EUW
- Pascal BOURDOU
- Emmanuel SIOU

auprès de la commission mixte des marchés forains.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission départementale de réforme

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de **deux** représentants titulaires et **quatre** représentants suppléants pour représenter la collectivité auprès de la commission départementale de réforme :

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE)

Sont proclamés délégués :

Titulaires :

- Annick DUPAQUIER
- Marie-Christine MOIRET-VAUDON

Suppléants :

- Hélène BRUN
- Pierre DA SILVA
- Patrick MORCELLO
- Raoul NKAMWA NJINKE

auprès de la commission départementale de réforme.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil de discipline, de recours d'Ile de France

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué du conseil municipal afin de permettre le tirage au sort réalisé par le CIG petite couronne, pour permettre la constitution du conseil de discipline, de recours d'Ile-de-France.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est désignée élue : Marie-Christine MOIRET-VAUDON afin qu'elle puisse être appelée à participer si elle était retenue.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD de Pontoise (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, à l'élection d'un membre pour le représenter au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD de Pontoise (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamée déléguée :

- Marie-Christine MOIRET-VAUDON

auprès du conseil de la vie sociale de l'EHPAD de Pontoise (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association pontoisienne pour le logement des jeunes (APLJ)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'association pontoisienne pour le logement des jeunes (APLJ).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions: Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamée déléguée : Madame DUPAQUIER

auprès du conseil d'administration de l'association pontoisienne pour le logement des jeunes (APLJ).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association « mission locale »

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué pour le représenter au sein de l'association « mission locale ».

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE)

Est proclamée déléguée : Souad FERRAH

auprès du conseil d'administration de l'association « mission locale ».

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'information et de surveillance, société Paridu-Letourneur

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le représenter auprès de la commission locale d'information et de surveillance, société Paridu-Letourneur,

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamée déléguée titulaire :

- Hélène TORTEL

Est proclamé délégué suppléant:

- Marc FARGE

au sein de la commission locale d'information et de surveillance, société Paridu-Letourneur.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour le représenter au sein du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise.

Sont candidats :

Titulaires :

- Paul STEIN
- Marc FARGE
- Emmanuel SIOU
- Raoul NKAMWA
- Mehdi HADJAB

Suppléants :

- Gérard SEIMBILLE
- Pascal BOURDOU
- Emmanuel PEZET
- Abbas BENDALI
- Céline KALNIN

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 9
Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum : 13

Titulaires :

- Paul STEIN a obtenu 26 voix
- Marc FARGE a obtenu 26 voix
- Emmanuel SIOU a obtenu 26 voix
- Raoul NKAMWA a obtenu 26 voix
- Mehdi HADJAB a obtenu 26 voix

Suppléants :

- Gérard SEIMBILLE a obtenu 26 voix
- Pascal BOURDOU a obtenu 26 voix
- Emmanuel PEZET a obtenu 26 voix
- Abbas BENDALI a obtenu 26 voix
- Céline KALNIN a obtenu 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés délégués au sein du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise :

Titulaires :

- **Paul STEIN**
- **Marc FARGE**
- **Emmanuel SIOU**
- **Raoul NKAMWA**
- **Mehdi HADJAB**

Suppléants :

- **Gérard SEIMBILLE**
- **Pascal BOURDOU**
- **Emmanuel PEZET**
- **Abbas BENDALI**
- **Céline KALNIN**

Désignation des représentants du conseil municipal auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Val d'Oise (SPIP 95)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection d'un délégué pour le représenter auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Val-d'Oise (SPIP 95)

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (29 pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Est proclamée déléguée :

- **Hélène TORTEL**

au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Val-d'Oise (SPIP 95).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de contrôle du stand de tir

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE à l'élection de deux délégués pour le représenter au sein du comité de contrôle du stand de tir.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (avec 29 voix pour ; 6 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD-WUJCZAK, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Delphine LAGRENE),

Sont proclamés délégués :

- Paul STEIN
- Mehdi HADJAB

auprès du comité de contrôle du stand de tir.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection de deux délégués pour le représenter au sein du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne.

Sont candidats :

Gérard SEIMBILLE
Anne FROMENTEIL

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 29

Quorum : 15

Gérard SEIMBILLE a obtenu 28 voix
Anne FROMENTEIL a obtenu 29 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués auprès du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la Viosne :

Gérard SEIMBILLE
Anne FROMENTEIL

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (28 pour ; 7 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE),

Donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, en application des délibérations du conseil municipal y afférentes, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, chapitre 16 article 16412, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans l'ensemble du périmètre soumis à l'exercice des droits de préemption simple ou renforcé, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant tous les ordres de juridiction et devant tous les tribunaux et degrés de juridiction comme en cassation, sans distinction quant à la nature de ces actions ni au montant de leurs enjeux.
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 524 €.
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 1,5 millions d'euros.
- 21° D'exercer, au nom de la commune pour toute cession de fonds de commerce, de fonds artisanal ou de bail commercial intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité institué par délibération du Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX ÉLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE (28 pour ; 7 abstentions : Didier PEYRAT, Séverine COLNARD, Patrick MADELIN, Corinne BRAMI, Sylvain MULARD, Benoît DUMONTET, Delphine LAGRENE),

- 1° **DECIDE** de fixer le taux des indemnités de fonction attribuées aux élus dans les limites du montant total de l'enveloppe des indemnités maximales susceptibles d'être allouées et selon la répartition suivante :
 - Maire : 110 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera écartée dans la limite du plafond conformément à la limitation du cumul des indemnités et des rémunérations perçues par les élus locaux pour l'exercice d'autres mandats
 - Adjoints : 44 % de l'indice brut 1015
 - Conseillers municipaux délégués: 6 % de l'indice brut 1015.
- 2° **DECIDE** de majorer de 20 % l'indemnité de fonction des élus, par rapport aux montants prévus pour les communes de 20 000 à 49 999 habitants, la commune de Pontoise étant chef lieu d'arrondissement.
- 3° **PRÉCISE** que la répartition individuelle des indemnités entre les adjoints et les conseillers municipaux s'inscrit dans le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints
- 4° **PRECISE** que les indemnités de fonction seront attribuées à la date du 14 mars 2008, compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal.
- 5° **PRECISE** que l'indemnité de fonction des élus bénéficiera automatiquement des revalorisations légales.
- 6° **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2008 et suivants au chapitre 65 article 6531.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 3 JANVIER ET LE 28 FEVRIER 2008

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 380/2007

Passation d'un marché public relatif à l'acquisition de matériels informatiques, avec la société CAP ANTIGONE pour le lot n° 1, la société DELL pour le lot n° 2 et la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION pour le lot n° 3.

Marchés fractionnés à bons de commande.

DECISION N° 381/2007

Contrat n° 007/429 avec la société SIMED relatif à la maintenance du groupe électrogène du parking Jean Jaurès à Pontoise.

Dépense forfaitaire annuelle de 1 655,26 € TTC.

DECISION N° 382/2007

Contrat n° 25668 avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune option de base, version utilisations moyennes sis Foire Saint-Martin poste Coubertin.

Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

DECISION N° 383/2007

Contrat n° 25669 avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune option de base, version utilisations moyennes sis Foire Saint-Martin poste « Foire 2 ».

Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

DECISION N° 384/2007

Contrat n° 25670 avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune option de base, versions utilisations moyennes sis Foire Saint-Martin poste « Cerneau ».

Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

DECISION N° 385/2007

Contrat n° 25681 avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique au tarif vert A5 option de base, courtes utilisations sis Foire Saint-Martin poste « Foire 1 ».

Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

DECISION N° 1/2008

Convention avec l'association LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT concernant la mise en place du projet « lire et faire lire ».

Dépense de 200 €.

DECISION N° 2/2008

Convention pour réaliser l'animation des ateliers de « gymnastique préventive douce » 2008, avec le CERCLE D'EDUCATION PHYSIQUE PONTOISE ET ENVIRONS (CEPPE).

Dépense de 39,79 € TTC pour chaque séance.

DECISION N° 3/2008

Convention de mise à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie à la ville de Pontoise des parkings du domaine de Marcouville.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 4/2008

Contrat d'engagement pour l'animation de la galette des rois pour les seniors, le 24 janvier 2008, avec la société FRANCE SHOWBIZ.

Dépense de 650 € TTC.

DECISION N° 5/2008

Avenant n° 3 à la convention autorisant l'implantation d'une signalisation commerciale et l'occupation du domaine public correspondant avec la société DB COMMUNICATION concernant la signalisation commerciale sur la commune.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 6/2008

Passation d'un marché public pour des prestations d'assistance et de conseil pour la préparation d'un marché public de services de télécommunications et autres prestations accessoires, avec la société MGFIL CONSEIL.

Montant global forfaitaire du marché : 8 312,20 € TTC.

DECISION N° 7/2008

Passation d'un marché public pour la fourniture de denrées alimentaires, avec la société MORELLE.

Marchés fractionnés à bons de commande.

DECISION N° 8/2008

Convention d'animation 2008 de trente séances d'ateliers de stimulation de la mémoire, avec Monsieur Eric DEKANY.

Dépense de 100 € la séance soit au total 3 000 €.

DECISION N° 9/2008

Convention d'animation 2008 de trente séances d'ateliers de stimulation de la mémoire, avec Monsieur Eric DEKANY.

Dépense de 100 € la séance soit au total 3 000 €.

DECISION N° 10/2008

Contrat de cession de droit avec BLUE LINE PRODUCTIONS dans le cadre du concert de Kamilya Jubran le 5 avril 2008 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire de Pontoise.

Dépense de 1 508,65 € TTC.

DECISION N° 11/2008

Contrat de prestation avec FIZZ ANIMATION pour la sonorisation du marché de Pontoise les samedis 19, 26 janvier et 16 février 2008 dans le cadre de la 7ème édition de Piano Campus – le mois du piano à Pontoise.

Dépense de 1 850 € TTC.

DECISION N° 12/2008

Passation d'un avenant au contrat de maintenance logicielle n° 00.010 sur « GéoUrba », avec la société INFO-TP.

Dépense de 277,59 € TTC.

DECISION N° 13/2008

Passation d'un avenant n° 2 portant transfert du marché public de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas, espace Larris-Maradas, de la société ATELIER COULON BURET à la société GUILLAUME BURET ARCHITECTE.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 14/2008

Convention de partenariat financier avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation grande couronne, pour l'organisation d'une session de formation : « prévenir les conflits avec les usagers des équipements sportifs ».

Dépense de 2 430,00 € TTC.

DECISION N° 15/2008

Contrat d'une prestation musicale lors des voeux du Maire à la population le 11 janvier 2008, avec la SARL AILISSAM.

Dépense de 750 €.

DECISION N° 16/2008

Convention avec la société LES EDITIONS D'ART SOMOGY concernant l'édition du catalogue de l'exposition « Humanisme et expressionnisme – la représentation de la figure humaine et l'expérience juive ».

Dépense de 22 416,46 € TTC.

DECISION N° 17/2008

Contrat de vente d'une animation musicale pour les enfants des crèches collectives de la ville de Pontoise avec l'association LES MUSICOLIERS.

Dépense de 6 528 € TTC.

DECISION N° 18/2008

Passation d'un contrat de vente d'une animation musicale pour les enfants de la crèche familiale de la ville de Pontoise avec l'association LES MUSICOLIERS.

Dépense de 1 088 € TTC.

DECISION N° 19/2008

Convention d'occupation d'espace avec l'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE dans le cadre de Piano Campus, le 14 février 2008.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 20/2008

Contrat de cession de droit avec l'association MUSIQUES ET GESTES dans le cadre du concert de la Kumpania Zelwer le 2 février 2008.

Dépense de 1 500,00 € TTC.

DECISION N° 21/2008

Convention de prêt et de dépôt de matériels pédagogiques adaptés à usage collectif localisés dans une école élémentaire publique dénommée convention Handiscol 3 bis, avec le directeur des services départementaux de l'EDUCATION NATIONALE DU VAL D'OISE.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 22/2008

Contrat de vente d'un séjour pour les enfants des crèches collectives de la ville de Pontoise avec l'association BRETAGNE EMERAUDE.

Dépense de 3 710 € TTC.

DECISION N° 23/2008

Contrat n° 4638 avec la GENERALE INDUSTRIE relatif à la maintenance du parc machine de l'atelier menuiserie.

Dépense de 1 817,92 € TTC au titre de l'année 2008.

DECISION N° 24/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Anne MONTANOLA.

Recette mensuelle de 510,84 € du 1er février 2008 au 31 janvier 2009.

DECISION N° 25/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Amélia MARTINS CEPA.

Recette mensuelle de 406,95 du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 26/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Amélie THANT.

Recette mensuelle de 344,69 € du 16 décembre 2007 au 15 décembre 2008.

DECISION N° 27/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Jean-Marc JARDON.
Recette mensuelle de 326,21 € du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 28/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Christelle ANGINOT.
Recette mensuelle de 338,54 € du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 29/2008

Convention pour effectuer quatre exposés débats sur la prévention Santé envers les seniors en 2008, avec le Docteur en médecine Guillaume BESSE.
Dépense de 360 € TTC pour chaque atelier, soit 1 440 € pour les quatre ateliers.

DECISION N° 30/2008

Convention pour l'animation des ateliers informatiques envers les seniors en 2008, avec l'association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle (AFIP).
Dépense de 12 540 € TTC.

DECISION N° 31/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Joëlle GOLDZTJN.
Décision sans incidence financière.

DECISION N° 32/2008

Passation d'un avenant n° 1 pour des travaux de désamiantage du petit théâtre des Louvrais à Pontoise, avec la société DI ENVIRONNEMENT.
Montant de l'avenant : 1 130,20 € TTC fixant le montant total du marché à la somme de 26 000,74 € TTC.

DECISION N° 33/2008

Convention avec Mme BENOMAR Claire concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 5 janvier 2008.
Recette de 60,00 € TTC.

DECISION N° 34/2008

Contrat de prestation de service avec l'association PONTOISE FANFARE JAZZ, pour l'organisation des manifestations organisées par la ville.
Dépense de 5 200 €.

DECISION N° 35/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Ludovic DEMATHIEU.
Recette mensuelle de 344,69 € du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 36/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Nathalie MACHET.
Recette mensuelle de 510,84 € du 15 janvier 2008 au 15 janvier 2009.

DECISION N° 37/2008

Passation d'un marché public pour les travaux d'entretien, gros entretien et petits aménagements dans les bâtiments communaux – lot n° 6 travaux de vitrerie, avec la société BOVINELLI.
Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 15 000 € HT et un montant maximum de 70 000 € HT par an.

DECISION N° 38/2008

Contrat de maintenance logicielle sur « Avenio » avec la société DIX.
Dépense de 867,10 € TTC.

DECISION N° 39/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Elodie GOTIN.
Recette mensuelle de 338,54 € du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 40/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Nelly CHEVALIER.
Recette mensuelle de 473,92 € du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 41/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Mme Roselinda REYNES.
Recette mensuelle de 226,37 € du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

DECISION N° 42/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de M. Cédric CUSSY.
Recette mensuelle de 406,95 € du 1er février 2008 au 1er février 2009.

DECISION N° 43/2008

Passation d'un marché public pour la fourniture de denrées alimentaires – lot n° 2 épicerie, avec la société PRODIREST.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 10 000 € HT.

DECISION N° 44/2008

Convention de mise à disposition du lieu l'Apostrophe / Théâtre des Louvrais avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise à la ville de Pontoise dans le cadre de la finale de Piano Campus, le 17 février 2008.

Dépense de 3 511,82 € TTC.

DECISION N° 45/2008

Avenant n° 3 au contrat n° 054331/F, VAM 0002, avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL).

Dépense de 1 892,65 € TTC.

DECISION N° 46/2008

Contrat d'achat de prestation de service avec l'association « AGENCE FRANCE PROMOTION » dans le cadre de la programmation d'une heure du conte à la bibliothèque de Marcouville.

Dépense de 600 € TTC.

DECISION N° 47/2008

Contrat de prestation de service pour l'animation d'une aire de jeux médiévaux pour Médiéval d'Oise 2008, avec les jeux médiévaux VREHND.

Dépense de 2 540 €.

DECISION N° 48/2008

Contrat de prestation de service pour 6 campements d'artisans médiévaux pour Médiéval d'Oise 2008, avec la société EMPREINTE D'HISTOIRE.

Dépense de 2 750 €.

DECISION N° 49/2008

Convention avec FNEJE 95 représentée par Mme ROMARU concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet.

Recette de 70,00 € TTC.

DECISION N° 50/2008

Contrat de prestation de service d'un dispositif préventif de premiers secours pour le carnaval du 19 avril 2008, avec la PROTECTION CIVILE.

Dépense de 160 €.

DECISION N° 51/2008

Contrat de prestation de service pour l'animation des rues de la ville pour Médiéval d'Oise 2008, avec l'association LES FOUS GUEUX.

Dépense de 340 €.

DECISION N° 52/2008

Contrat de prestation de service pour l'animation d'une comédie « Farces et Attrapes » pour Médiéval d'Oise 2008, avec le THEATRE EN STOCK.

Dépense de 2 800 € TTC.

DECISION N° 53/2008

Contrat avec la société MAMIAS relatif à la vérification et l'entretien de l'installation mécanique et électrique à l'église Notre-Dame.

Dépense de 394,68 € TTC au titre de l'année 2008.

DECISION N° 54/2008

Contrat avec la société MAMIAS relatif à la vérification et l'entretien de l'installation mécanique et électrique à la cathédrale Saint-Maclou.

Dépense de 322,92 € TTC au titre de l'année 2008.

DECISION N° 55/2008

Contrat avec la société MAMIAS relatif à la vérification et l'entretien de l'installation mécanique et électrique à l'hôtel de ville.

Dépense de 131,56 € TTC.

DECISION N° 56/2008

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces, avec la société des PEPINIERES IMBERT.

Montant total du marché estimé à 9 201,05 € TTC.

DECISION N° 57/2008

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Revert, avec le Cabinet EGIS AMENAGEMENT.

Forfait de rémunération : 15 548,00 € TTC.

DECISION N° 58/2008

Passation d'un marché public pour l'acquisition de mobilier pour les groupes scolaires, avec la CAMIF COLLECTIVITES.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 20.000 € HT et un montant maximum de 80.000 € HT par an.

DECISION N° 59/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Catherine VIGUIER.

Recette mensuelle de 420,37 € du 1er septembre 2007 au 31 août 2008.

DECISION N° 60/2008

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Christophe NEAUD.

Recette mensuelle de 406,95 € du 1er février 2008 au 31 janvier 2009.

DECISION N° 61/2008

Contrat de prêt de l'exposition « prévenir le risque majeur en Val d'Oise » pour la semaine du développement durable, avec le CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

Prestation assurée à titre gratuit.

DECISION N° 62/2008

Contrat de prêt de l'exposition « chaque fois ça compte » pour la semaine du développement durable, avec le CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE.

Prestation assurée à titre gratuit.

DECISION N° 63/2008

Convention de partenariat financier avec le CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, délégation grande couronne pour l'organisation d'une session de formation « gérer les comportements hostiles en situation d'accueil du public ».

Dépense de 2 430,00 € TTC.

DECISION N° 64/2008

Convention de partenariat financier avec l'union départementale des sapeurs-pompiers du Val d'Oise pour l'organisation de deux sessions de formation de base aux premiers secours, sanctionnée par la délivrance d'un certificat de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1).

Dépense de 1 600,00 € TTC.

DECISION N° 65/2008

Convention avec l'association B.A-ba pour la mise en place d'animations autour du développement durable au centre de loisirs des Beurriers.

Dépense de 3 900 € TTC.

DECISION N° 66/2008

Contrat de prêt à titre gratuit de l'exposition « de la bouche du conteur aux mains du lecteur » du 1er au 17 avril 2008 à la bibliothèque annexe de Marcouville, avec RAGEOT EDITEUR – département Didier Jeunesse.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 67/2008

Passation d'un marché public pour des prestations d'assistance et de conseil pour la création d'une société d'économie mixte à vocation patrimoniale, avec la SAEML CERGY PONTOISE AMENAGEMENT mandataire et MAZARS et GUERARD co-traitant pour les prestations d'assistance et de conseil.

Montant global forfaitaire du marché 58 305,00 € TTC.

DECISION N° 68/2008

Convention avec le COLLEGE DU PARC AUX CHARRETTES concernant les conditions d'accueil d'une classe de 4ème au sein des services municipaux le mercredi 19 mars 2008.

Décision sans incidence financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.

Affiché le :

Le Maire
Philippe HOUILLON